

## La réglementation REACH

REACH est le règlement Européen sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (Règlement CE n° 1907/2006).

L'objectif de REACH est d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement tout en renforçant la compétitivité et l'innovation industrielle.

L'entreprise Panneaux de Corrèze SAS est utilisateur en aval de substances chimiques pour produire l'article panneaux de MDF, qu'elle importe aussi.

L'entreprise Panneaux de Corrèze n'est pas concernée par la procédure d'enregistrement et de notification (article 7) et ne consomme pas de substances chimiques de l'annexe XIV (dernière mise à jour : 11 janvier 2016). L'entreprise panneaux de Corrèze ne s'approvisionne pas hors Europe.

En accord avec la réglementation REACH, l'entreprise Panneaux de Corrèze :

- S'assure auprès de ses fournisseurs de l'enregistrement des substances chimiques qu'elle consomme et pour l'utilisation qu'elle en fait.
- Suit les instructions des fiches de données de sécurité et des scénarii d'exposition.

Ussel, le 03 février 2017

Sabine MAURY  
Responsable Qualité Environnement

